



canton de PACY-sur-EURE

MAIRIE de MEREY

- 27640 -

Tél/ Fax 02 32 26 07 21 - commune.merey@orange.fr

Ouverture au public : mercredi de 15h à 18h

ARRETE MUNICIPAL

2020-07

<p style="text-align: center;">PORTANT PERMIS D'ECHAFAUDER SUR LE DOMAINE PUBLIC</p>

Le maire de MEREY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise COUVERTURE ALLAIN SARL représentée par Mme Elodie ALLAIN, *rue de Boncourt-Ruffey 27120 Boncourt* en date du 06/06/2020, qui souhaite effectuer des travaux sur toiture (*échafaudage*), en occupant temporairement le domaine public 21, rue de Pacy 27640 MEREY.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 08/07/2020 pendant une durée d'un mois, L'entreprise ci-dessus dénommée, est autorisée à procéder au montage d'un échafaudage tubulaire sécurisé type COMABI, sur le trottoir avec emplacement pour camion type benne devant le 21 rue de Pacy à Merey.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Restriction de chaussée. (Pause d'un échafaudage sur trottoir ne dépassant pas sur la chaussée.)
- La vitesse sera limitée à 30 km sur l'emprise des travaux dans le sens de circulation.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux

Article 4 : L'entreprise de couverture ALLAIN occupera temporairement le domaine public et veillera à garantir le respect et la sécurité des automobilistes et des piétons.

Article 5 : Les gravats et autres déchets devront être évacués au fur et à mesure des travaux.

Article 6 : M. le Maire,
M. le commandant de gendarmerie,
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet.



Fait à MEREY le 10 juin 2020

Le maire,

Nouréddine SGHAÏER